

L'ENJEU DU CORPS FÉMININ DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENFERMEMENT EN PROVENCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME

THE ISSUE OF THE FEMALE BODY IN CONFINEMENT ESTABLISHMENTS
IN PROVENCE UNDER THE ANCIEN RÉGIME

Rim YACOUBI¹

Abstract

Only a few studies have researched the bodies of deviant women in confinement institutions in French Provence under the "Ancien Régime" despite the crucial role played by these institutions in regulating and disciplining women then considered deviant from the social norms. This study seeks to understand these marginalized confined women's physical, mental and social health, as well as their domination and resistance mechanisms. The analysis of the female body has enabled us to understand the action strategies where the religious, the political and the social intersect to build a whole philosophy that sought to hide and destroy the dreaded female body.

Résumé

Penser le corps des femmes déviantes, dans les institutions d'enfermement, en Provence, sous l'Ancien Régime, fait partie des rares travaux effectués. Cependant, ces institutions ont joué un rôle crucial dans la régulation et la discipline des femmes, considérées comme déviantes par rapport aux normes sociales de l'époque. Cette étude veut appréhender la santé physique, mentale et sociale des marginales suite à leur internement ainsi que les mécanismes de domination et de résistance de ces femmes. L'analyse du corps féminin nous a permis de comprendre les stratégies d'actions où se croisent le religieux, le politique et le social. Toute une philosophie qui a cherché à cacher et détruire ce corps féminin tant redouté.

Keywords: debauched women, body, hospital, stigmatization, submission, violence, Provence, Ancien Régime.

Mots-clés : femmes débauchées, corps, hôpital, stigmatisation, soumission, violence, Provence, Ancien Régime.

DOI: 10.24818/SYN/2024/20/SP.09

1. Introduction

Au cours de l'Ancien Régime en Provence, les établissements d'enfermement ont été des lieux où le corps féminin a été réformé, contrôlé et souvent, assujéti. Ces institutions, souvent négligées dans les études historiques, ont joué un rôle crucial dans la régulation et la discipline des femmes, considérées comme déviantes par

¹ Rim Yacoubi, Université de Tunis, rimya1@yahoo.fr.

rapport aux normes sociales de l'époque. Parmi ces femmes, celles étiquetées comme prostituées ou marginales ont été particulièrement touchées par les pratiques institutionnelles qui régissaient leur vie quotidienne et leur rapport à leur propre corps.

Cette étude se propose d'explorer les dynamiques complexes qui portaient sur le corps féminin dans ces établissements d'enfermement, en Provence. Nous chercherons à comprendre comment ces institutions ont influencé la santé physique, mentale et sociale des femmes qui y étaient enfermées, ainsi que la manière dont leur corps étaient soumis au pouvoir et au contrôle des autorités et des acteurs sociaux de l'époque. En mettant en lumière les expériences individuelles et collectives de ces femmes, ainsi que les mécanismes de domination et de résistance qui ont caractérisé leur séjour dans ces établissements. Cette étude vise à éclairer un aspect souvent négligé de l'histoire des femmes déviantes sous l'Ancien Régime, en Provence. En examinant de près les sources historiques disponibles notamment les archives judiciaires et hospitalières, nous espérons reconstruire et donner voix à ces femmes marginalisées, contribuant ainsi, à une meilleure compréhension de l'enjeu du corps féminin dans les établissements d'enfermement en Provence à cette période.

2. Identification des « débauchées » en Provence sous l'Ancien Régime

2.1 Perception et intervention sur le corps

Appréhender le corps, considéré sous l'ancien régime comme porteur de tous les maux, et comme marqueur des femmes marginalisées, est le fruit du travail des religieux, de l'Etat, à travers les parlementaires d'Aix-en Provence et de Marseille, de la police et du corps administratif des institutions hospitalières. Le statut social de ces femmes est façonné par les attitudes et les perceptions des acteurs sociaux de l'époque, qui déterminaient les conduites censées porter atteinte aux bonnes mœurs ou à la moralité publique les jugeant comme étant « scandaleuses » (Isambert, Jourdan et Decrusy, 1829 : 442) et en diabolisant le corps de ces femmes taxées de « débauchées » qui avait perdu vertu, chasteté et même humanité en faisant le commerce de leurs corps.

L'étude des archives départementales et communales², de la ville d'Aix-en-Provence et de Marseille, sous l'Ancien Régime, nous a permis de constater une diversité de mots pour nommer le corps déviant des femmes marginales. Ces termes incluent « femme lubrique, femme scandaleuse, femme libertine, débauchée, paillard, putain, catin, dame du monde, concubine, fille de joie,

² Voir les abréviations des archives : AC : Archives communales, AD : Archives départementales, HD : Hôpital départemental.

maquerelle, coquette, adultère, infidèle, indécente et femme de mauvaise vie... ». (8 HD, 1798. 8 HD F1, 1686. A.D, série 29 HD (A3), 1669 : 6) Ces qualifications qui englobent différentes catégories sociales de femmes, en fonction de leur niveau de corruption, reflètent une société qui réduit les femmes au sexe et à des objets de plaisir plutôt que des êtres humains à part entière.

Ces femmes sont considérées comme des mâles amputés ou des « utérus ambulants », émanations terrestres de la beauté divine ou pièges lascifs au service de Satan. Qualifier les femmes par une pléthore de termes négatifs, s'inscrit dans une stratégie qui vise à annihiler leur identité humaine en les réduisant à un objet de plaisir. Les acteurs sociaux de l'époque, tentaient de réduire au silence le corps féminin perçu comme une menace en le jugeant et en le réprimant. Cette stigmatisation prend diverses formes, qui englobent toutes les formes de discrimination, (Lambert, 2001 : 176) dans une société en mutation. Les normes collectives cherchaient à nier et réprimer le corps. Autant de visions différentes qui convergent vers l'idée que les femmes sont incontrôlables au regard du pouvoir redoutable de leur corps, depuis la nuit des temps. Cette volonté de contrôle et de répression découle de la perception religieuse du corps féminin, comme source de péché, remontant à l'histoire d'Adam et Eve, dans l'Ancien Testament. Les femmes sont tenues pour responsables du mal et du malheur de l'humanité puisqu'elles ont égaré le genre humain (Beauvalet-Boutoyrie, 2003 : 8-9) par la séduction d'Adam qui a conduit à la chute du paradis. Le corps féminin, doté du pouvoir d'attraction, est souvent châtié et condamné à l'instar des sorcières qui, en Europe au Moyen-âge, étaient brûlées sur le bûcher car elles avaient osé détenir un pouvoir parallèle à celui de l'Eglise mais aussi à celui de l'Etat. (Bouchrara Zannad, 1994 : 30) Cependant, l'on doit rappeler aussi l'existence d'un autre regard, envers les femmes en général, celui de leur nature corporelle faible, (Yacoubi, 2010 : 107) par rapport à l'homme. (Beauvalet-Boutoyrie, 2003 : 22-28)

La pression collective, qui n'épargne personne (Balandier, 1984 : 12-19), voit dans le corps féminin une fatalité car il est la source des erreurs et du mal. Le corps déviant est en lui-même un obstacle au maintien de l'ordre (Duby et Perrot, 2002 : 65) mettant en péril sa fonction première qu'est la procréation. Pour mettre en place le rejet du corps des prostituées, les acteurs produisent énormément de discours qui découlent directement de leur appartenance sociale, religieuse, économique et même politique.

Ils recourent à des discours qui s'accordent sur la dévalorisation et la stigmatisation de ces déviantes, par leur corps. L'Etat est particulièrement préoccupé par les désordres de la société de l'époque, car l'affaiblissement d'une vaste population de célibataires et de militaires est imputé aux prostituées qu'elle fréquente (Courbain et al., 2005 : 202). Cette répression du corps féminin est également motivée par des préoccupations concernant la santé publique, le maintien de l'ordre et la moralité de l'armée.

Pour repérer, identifier et réprimer les femmes « débauchées », l'Etat met en place différentes stratégies, y compris des législations et des sanctions sévères, telles que le marquage au fer rouge. De plus, le magistrat de police se voit investi de pouvoirs très étendus (Isambert, Jourdan et Decrusy, 1829 : 442) pour éradiquer la prostitution désormais, considéré comme un « crime » à part entière. (Bénabou, 1987 : 21. Lambert, 2001 : 176) L'objectif de telles mesures est d'annihiler le corps féminin en tant qu'objet de désir sexuel et en tant que menace pour l'ordre social (Mernissi, 1994 : 30), car il génère la confusion et l'incertitude dans l'établissement des liens de filiation.

Le corps déviant va subir des tortures et des mutilations en application de textes législatifs. Ainsi, les femmes vont être défigurées et amputées pour faciliter leur repérage par les forces de l'ordre et par l'ensemble de la société (Isambert, Jourdan et Decrusy, 1829, t.19 : 464, t.20 : 47). Par une telle violence, l'Etat cherche à renforcer la stabilité sociale, perturbée au XVII^e siècle. Dans la société, le spectacle des femmes mutilées et exhibées inspire peur et pitié. Elles symbolisent notamment la laideur et la monstruosité, du fait de leur défiguration (Yacoubi, 2012 : 159-218). Le corps devient difforme, d'une apparence dénudée d'humanité. L'Etat veut, par de telles pratiques, leur ôter toute féminité et gommer leurs atouts de séduction. Elles deviennent visibles par leur laideur et leur difformité, ce qui facilite leur arrestation, en cas de récidive. Par un tel acte, l'Etat cherche à « marquer » sa présence et son autorité, dans une société où les mœurs sont menacées. D'après Balandier, le « corps (de la femme) et son sexe devenaient le « lieu » de la sanction publique. Ayant mis en jeu l'ordre social, elle en était spectaculairement, retirée et soumise à une désocialisation dramatique, avant de lui être restituée. La loi et l'ordre se disent par le sexe » (Balandier, 1984 : 17). Troubler l'ordre social est sévèrement puni. Il s'agit d'un rapport entre la loi et l'ordre qui se tisse par le biais du sexe (Bouchrara Zannad, 1994 : 28).

Le roi craint que son armée ne soit exposée au risque des maladies et des désertions, ce qui explique la fermeté de l'Etat à l'égard de ces femmes. La multiplication des lois (Bénabou, 1987 : 21), témoigne de l'attention portée à la santé de l'armée. Ce type de mesure fut réitéré tout au long du règne personnel de Louis XIV dans de vaines tentatives déployées pour réduire l'industrie du divertissement sexuel (Courbain et al., 2005 : 209). D'autres formes de sanctions assez sévères sont appliquées contre les femmes accusées de délinquance ou de « désordre » à caractère sexuel : le fouet (A.D, série B 5587), la déportation, le bannissement et le marquage au fer rouge, de la lettre V. D'après Alain Courbain, « le marquage (au fer) disparu vers le milieu du XVII^e siècle peut-être parce qu'il condamnait la femme pour la vie sans lui donner la possibilité de se racheter. » (Courbain et al., 2005 : 211) Nous sommes à un siècle où ces punitions étaient courantes. Le marquage corporel est la première méthode employée par l'État pour "endiguer" la sexualité des femmes, ce « capital économique » (Courbain et al.,

2005 : 205), visait leur visibilité. Des pratiques qui mettent en exergue la peur du danger imminent que représente le sexe féminin non contrôlé. La prostituée, réduite uniquement à un corps, représente une menace pour la stabilité de la société, ce qui nécessite une mainmise étatique suffisante pour préserver l'ordre social. La cible de cette sanction c'est bien la chair, instrument de « jouissance » de l'homme, à l'origine de tous les vices et de tous les péchés. L'honneur du groupe passe par la mainmise sur la sexualité de ses femmes afin qu'elles n'enfantent pas de progéniture illégitime (Fortier, 2012 : 47).

En revanche, le corps masculin n'est pas soumis à la même remise en question ; l'Etat cherchait plutôt, à manipuler le désir des hommes, (Hodgson, 2000 : 264) par le contrôle des femmes. Les mutilations infligées aux corps des femmes « débauchées » visent à détruire leur corps en tant qu'objet de désir, afin de détourner les hommes de leurs désirs sexuels envers elles d'où la nécessité de l'instauration d'une solidarité masculine, contre le danger du corps féminin dépravé (Hodgson, 2000 : 260), consistant à sa destruction, pour qu'il ne soit plus désirable. L'objectif est de supprimer la séduction féminine pour instaurer un contrôle total sur la sexualité et maintenir l'ordre social.

Explorer les différentes perceptions, nous amène à une nouvelle compréhension de ce corps, tant redouté. D'un corps souillé, vers un corps profane, jusqu'à un corps qui résiste. De la liberté sexuelle au contrôle total de la sexualité, grâce à des « sanctions ». Dans la société de l'Ancien Régime, le corps des « débauchées » devient un enjeu essentiel, un référentiel dans le maintien de l'ordre. Selon David le Breton, le corps est un produit social (Le Breton, 1985 : 41), il est « ...l'observatoire idéal d'un contexte social, même si on cherche à saisir celui-ci, dans son dynamisme. » (Le Breton, 1985 : 16) De ce fait, le corps d'une prostituée demeure un capital fondamental à exploiter, sur le marché commercial du sexe. A partir du XVII^e siècle, il représente un risque et un danger, car il met en péril la progéniture, ce qui explique la volonté de sauvegarder, de préserver l'honneur et l'ordre établi, en s'opposant fortement aux péchés de la chair. Une complexité qui découle des contextes dans lesquels le corps et la sexualité étaient vécus, au quotidien. Autant de logiques différentes participent à la stigmatisation du corps « débauché ». Il est souillé, réprimé par la religion, la morale, la société, la législation et partant par l'Etat.

2.2 Reconfiguration du corps dans les institutions d'enfermement

Isoler les « débauchées » dans un espace clos et retranché, loin des regards de la société semble être une autre forme de destruction du corps féminin, à la fin du XVII^e siècle, par leur enfermement dans des institutions pénitentiaires et de correction. Cette politique visait à maintenir l'ordre social et moral, en plaçant ces femmes, dans des espaces clos, éloignées des regards de la société (Le Breton, 1985 : 211). Cependant, cette ségrégation ne se limitait pas à l'éloignement

physique, mais s'accompagnait aussi d'une manipulation et d'une violence physique portant sur leurs corps. Les acteurs pénitenciers de l'époque cherchaient à punir le corps de la femme marginale.

Les institutions d'enfermement, telles que l'hôpital Saint-Jacques et l'hôpital du Refuge, réservaient aux femmes, un accueil empreint de violence, exigeant d'elles obéissance et docilité. Soumises à des règles strictes, elles étaient obligées d'obéir à une réglementation qui renforçait leur exclusion et leur invisibilité sociale. Elles faisaient l'objet d'une réflexion formulée par le personnel de ces institutions d'enfermement. Ces femmes étaient perçues comme des menaces à l'ordre établi, représentant l'incontrôlable, les périls de la sexualité et de la déviance sociale (Bouchrara Zannad : 30). Des femmes dont les penchants néfastes nécessitent des réglementations assez fermes. Les acteurs du pénitencier les redoutent car elles possèdent un pouvoir dissimulé, celui de l'attrait et du charme de leur corps.

Le corps existe dans ses représentations « subjectives », variables selon la culture du groupe (Coubain et al., 2005 : 8). Il est mis à l'épreuve car, il est une production sociale qu'il faut maîtriser (Le Breton, 1985 : 9). Cependant, le corps reste l'élément central, pour l'identification des femmes en tant qu'êtres humains, inférieures à l'homme par leur utérus. Par l'atteinte au corps de ces femmes, le personnel de l'établissement cherche à transmettre plusieurs messages, de multiples signes et à exécuter différentes actions. Les acteurs de ces institutions adoptent différentes stratégies pour contrôler ces femmes marginales. Elles étaient dépouillées de leur identité par l'abandon de leur nom au profit de surnoms religieux. Un symbolisme cohérent d'uniformité qui doit être mis à l'épreuve. Puis, à l'entrée « on rasera celles qui sont condamnées pour plus d'un an », (A.D, série 29 HD (A3), 1669 ; 3) cet acte altère la représentation du corps, en visant le premier atout de séduction que sont les cheveux. C'est une valeur vivante du corps (Bouchrara Zannad, 1994 : 35) que le personnel cherche à effacer pour aboutir à une invisibilité. Un acte symbolique qui met en évidence un « détachement du corps » (Le Breton, 1985 : 14). Une posture particulière qui atteste d'une volonté de purification. Détruire leur première arme de séduction est une manière de leur faire admettre qu'elles doivent changer de vie. Un acte brutal qui évoque l'humiliation et la frustration. Ces mesures visaient à effacer toute individualité et à imposer une uniformité renforçant ainsi leur soumission.

L'exclusion prend une autre dimension, par le port d'un uniforme identique pour toutes les détenues, symbole de chasteté, d'obéissance et de repentir, à savoir une robe longue et grise qui recouvre tout le corps (A.D, série 29 HD, 1669 : 6). Un geste qui dévoile, encore une fois, la crainte du corps nu, l'arme de la tentation et de l'action. Un uniforme dont le but est de supprimer toute individualité et toute tentation. Ce corps n'offre l'image d'aucune résistance visible à l'entrée de ces femmes, dans ce lieu de détention.

Ces pécheresses doivent vivre dans l'obéissance, la soumission et la négligence du

corps, du vêtement, des couleurs. Malgré ces prérogatives, les « déviantes » restent des créatures qui dérangent, dans toutes les dimensions de leur être.

Le personnel de l'établissement s'inscrit dans une logique de directives qui perpète l'humiliation et la violence. Cela démontre à la fois la crainte de ce corps et la volonté de le contrôler et surtout de le combattre pour le détruire. Le regard porté sur les marginales de l'époque est marqué par une pratique violente. Le message semble être assez violent, car elles sont obligées de se délester de tout ce qui se rapporte à leur humanité. Attenter au corps féminin, signifie attenter à son existence, en tant qu'être humain. Il semble que la purification du corps et de l'esprit soit l'ultime moyen d'atteindre le salut de Dieu. Un idéal qui ne peut être refusé par celles qui se repentent vraiment (Courbain et al., 2005 : 211). L'ambiance pieuse, dans un silence absolu, est censée détourner ces femmes perdues du péché. Cette reconfiguration du corps dans un espace fermé vise à instaurer une nouvelle dimension de chasteté. Les acteurs de l'époque ont tout fait pour rendre ce corps effacé, invisible, soumis et silencieux. Un corps à la fois présent et absent, et dont on nie l'existence, en renonçant à la dimension charnelle.

Il en résulte que nous sommes face à un modèle pénal qui fait alterner deux phases de relâchements et d'incarcérations envers le corps féminin. De telles mesures préventives avaient pour unique but de freiner le nombre énorme de prostituées (Courbain et al., 2005 : 212). Mais comment les institutions gèrent-elles le corps de ces femmes marginales au quotidien, dans ces espaces d'enfermement ?

3. L'enjeu du corps : l'ambiguïté de la prise en charge et le redressement

Il semble que le traitement du corps des « débauchées » est au cœur des préoccupations du personnel administratif des hôpitaux de Provence sous l'Ancien Régime. La complexité du contexte dans lequel le corps et la sexualité étaient vécus, au quotidien, a conduit les acteurs à développer diverses stratégies d'actions. Nous sommes confrontés à une quête pour saisir l'ambiguïté du traitement du corps féminin. Une cartographie du corps dont la prise en charge complexe est caractérisée par la subjugation et l'assistance rigoureuse.

3.1 Assistance et soumission

Les établissements, tels que l'Hôpital du Refuge à Marseille et Aix-en-Provence, se présentent comme des lieux où la journée est minutieusement orchestrée pour inculquer l'obéissance et la soumission (A.D, série 29 HD (A3), 1669 ; 18-22). Ils fonctionnent comme les autres établissements répressifs ou curatifs, avec des plannings semblables (A.D, série 20 HD (A7)). Le quotidien des « débauchées » est réglé avec soin par un programme religieux qui définit leur journée et un travail qui leur permet de vivre. Des pratiques religieuses marquent leur quotidien, dans

une tentative de se racheter et de se repentir. Dès leur arrivée, elles doivent se confesser pour expier leurs péchés, ce qui met en évidence l'importance de purifier l'âme, pour contrôler les pulsions du corps. L'établissement se préoccupe du « lavage » de l'âme, qui constitue une pratique qui se répète chaque semaine.

Contrôler sa parole est une autre pratique requise. Vivre dans le silence absolu, est une autre forme d'expiation, afin de ne pas pécher ni d'être puni. L'établissement cherche l'exaltation de l'âme et du corps, grâce au silence. Le personnel de l'hôpital semble craindre les échanges verbaux entre les détenues. Ils insistent sur le silence qui reste une règle incontournable dans ces lieux. Les échanges verbaux entre ces pécheresses, peuvent avoir de graves conséquences. Parler de leur expérience « dissolue », peut susciter de mauvaises pensées chez les autres. Entre les mots de piété et celui de mal, les écarts sont visibles, évidents et alarmants, ce qui explique cette abstinence langagière.

Les prières et le travail rythment la journée, ce dernier étant un impératif imposé par l'Etat pour rentabiliser l'enfermement. D'autres hôpitaux adoptent aussi de telles pratiques : la Charité, l'hôpital Saint-Jacques et la Salpêtrière (Bénabou, 1987 : 81). L'enfermement est très coûteux dans les hôpitaux, c'est pour cela que l'Etat exerce une exploitation des détenues afin de générer des revenus pour l'institution (Grissa, 1980 : 277). Dans les fabriques, les « déviantes » vivent des moments très difficiles de travail forcé. En travaillant, ces femmes sont censées s'éloigner, encore plus, du péché.

Tel est le discours officiel tenu par les Recteurs de ces établissements. Mais, en réalité, grâce à une telle pratique, comme dans le Refuge, on assure des revenus fixes, sans aucune moralité et ni piété. Il s'agit de redresser le corps par le travail pendant de longues heures. Les prostituées travaillent toute la journée, dans les manufactures, le matin pour l'hôpital et l'après-midi pour le compte de la supérieure (A.D, série 29 HD (A3) : 25). Des conditions pénibles régissent ces fabriques où ni la durée ni l'hygiène ne sont prises en considération. Dans les ateliers de coutures, les abus sont intenses (Duchêne, 2004 : 87) et la négligence du corps atteint son niveau le plus élevé de mépris. L'analogie avec la souffrance du Christ justifie cette soumission des femmes à travers la souffrance, les contraignant à accepter un tel destin, une épreuve qui rappelle la rédemption. A travers le traitement du corps déviant, les acteurs de l'hôpital imposent une obsession constante et singulière pour l'ordre, la stabilité, et la délimitation des barrières sociales à l'intérieur desquelles la notion de sexe jouait un rôle constant et déterminant (Duby et Perrot, 2002 : 66). Une mise en scène qui tente de socialiser le corps féminin, en apparence, dans un lieu clos. Le corps physique doit se conformer aux catégories et aux normes sociales qui confèrent une signification à leur existence (Cottias, 2010 : 14) par la purification de l'âme. Subir les différentes formes de violence, les libère également de toutes les tares commises, à l'extérieur. Il s'agit de purifier le corps par la violence. La souffrance physique et la douleur ne

doivent pas être combattues. La révolte n'est pas tolérée, les prostituées doivent accepter ces pratiques, elles sont une partie intégrante du salut. Le corps vécu dans les institutions d'enfermement engendre des sentiments de honte, d'avilissement et de dépréciation de soi même si le personnel de l'établissement s'en occupe. Un produit construit marqué par la violence et le mépris.

Malgré les discours officiels sur l'assistance et la prise en charge, le corps des femmes demeure un objet d'exclusion. L'hôpital devient alors le reflet d'une société obsédée par l'ordre et la division des rôles sociaux, où le corps féminin est victime d'une violence et d'un mépris institutionnalisés.

3.2 Le corps puni : entre outrage, menace et mutilation

La rigidité des institutions carcérales est visible dans le traitement rigoureux réservé aux femmes qui enfreignent les règles internes. Le réseau de surveillance applique des réglementations assez strictes, à travers les recteurs et les mères gouvernantes, cherchant à réduire au silence et à réprimer toute expression du corps féminin.

Les mères gouvernantes sont responsables de la souffrance des prisonnières. Elles jouent un rôle central dans l'administration des châtiments infligés dans le cadre des punitions qu'elles doivent subir dans cette prison. Le personnel de l'établissement punit directement le corps des femmes, considéré comme « objet » de préoccupation, du désordre et de menace pour la société en fonction de la gravité des fautes commises, légères, graves ou très graves (A.D, série 29 HD (A3) : 23-24). L'objectif de toutes ces sanctions est de punir à la fois le corps et l'esprit, en évoquant l'image d'un corps violent, torturé et mutilé, dans un silence total, rappelant la souffrance du Christ.

Le processus de rédemption des détenues, se déroule donc au cœur d'un complexe où se conjuguent le premier degré de cette sentence (Courbain et al., 2005 : 37), mêlant confession et prière (pater et ave), en vue de purifier leur âme et d'obtenir le pardon de Dieu. Cette dévotion permet aux femmes de retrouver les normes et de bénéficier du pardon des mères gouvernantes. D'après les recteurs, ces erreurs sont légères, elles ne portent pas préjudice à la croyance et à la religion, mais elles remettent en question l'ordre prescrit par les lieux.

Ne pas observer le silence reste une forme de désobéissance qui doit être punie. Par cette punition, le personnel cherche à limiter le contact entre les détenues de peur qu'elles n'influencent les autres.

En outre, les fautes graves entraînent une punition supplémentaire sous la forme de restrictions alimentaires, consistant en la moitié d'un pain et de l'eau, pour le repas (A.D, série 29 HD (A3) : 23-24). Le pain et l'eau, deux référentiels religieux qui rappellent les pratiques du Christ avec ses apôtres lors du dernier repas, soulignant

l'aspect spirituel de la punition : « C'est ce pain de vie qui, ...efface les fautes, les péchés graves » (Courbain et al., 2005 : 37). La privation alimentaire rappelle le rituel de la consubstantiation. L'abstinence semble être dans la conception religieuse « un remède à tous les maux intérieurs et extérieurs » (A.D, série 29 HD (A3) : 49). Il s'agit également d'une forme d'agression au corps physique en le faisant mourir de faim lentement. La malnutrition qui peut provoquer une déshydratation un assèchement de la peau et dès que des démangeaisons. Une telle agression physique peut s'aggraver si la punition se prolonge, les détenues risquent la mort. Ainsi, les punitions peuvent aller jusqu'à la mise au cachot pendant une semaine et plus « pour huit jours à l'eau et au pain » (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 32-33). Les châtiments les plus durs sont réservés aux fautes les plus graves telles que les relations sexuelles entre personnes « débauchées ». A cause de telles pratiques, ces femmes sont sévèrement punies, mises au cachot, au pain, à l'eau et enchaînées après avoir subi des supplices corporels devant la communauté des détenues :

La mère Luy a fait plainte qu'on avoit surpris les nomées Victoire Dacbone d'Apt dite sœur de Saint Alexis et Françoise Buignesse de Draguignan dite Sainte Marguerite qui se corrompient ensemble apres les avoir entendues et contcontées avec celle qui les surprit. (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 33)

Par le spectacle du châtiment et de la torture, l'établissement veut effrayer les « débauchées » et marquer leurs esprits pour les dissuader de commettre le mal, s'abstenir de commettre les actes prohibés. Il faut vaincre ce corps, le dévaloriser et l'humilier pour atteindre le salut, tel était la politique « du grand enfermement » (Vovelle, 1982 : 261-282) de l'époque.

Nous avons pu déduire à partir de l'analyse des règlements que le corps est la cible de ces divers supplices (Foucault, 1993 : 14) qui témoignent du manque de respect envers la dignité humaine des femmes détenues (Courbain et al., 2005 : 46). La sanction consiste à leur infliger des souffrances et des supplices inimaginables. La violence est plurielle, elle dévoile la perception des femmes marginales en Provence sous l'Ancien Régime. Les châtiments corporels et la privation alimentaire sont les punitions les plus courantes telles, le fouet, le rasage des cheveux, la diminution de la qualité de la nourriture (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 284), les chaînes aux pieds, le cachot, le froid, les travaux forcés et le marquage au fer (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 33). Le personnel de l'hôpital n'est pas dans la réhabilitation de ce corps féminin mais dans sa destruction car il sème le trouble dans l'ordre social. L'image d'un corps violent accentue la vulnérabilité de ces femmes. Les acteurs véhiculent des pratiques inhumaines envers ces femmes. Néanmoins, diverses actions d'insoumission et de rébellion ont été observées. Comment cela se manifeste-il ?

4. Complexité du corps : entre l'acceptation et l'insensibilité à la douleur

4.1 Les stratégies d'actions des détenues

Conscientes que leur corps est leur arme redoutée et redoutable, les « débauchées » déploient diverses stratégies pour faire face à la brutalité quotidienne de leur enfermement. Elles adoptent une panoplie de réactions, allant de la protestation contre les abus, à l'acceptation résignée de la souffrance corporelle. En analysant des délibérations des recteurs, nous constatons des incitations à la résistance, à la désobéissance et même à la révolte contre les mères gouvernantes, ce qui poussent ces dernières à avouer qu'elles ne peuvent plus les « contenir ». Le refus de se soumettre aux punitions témoigne de leur résistance et de leur insoumission, suggérant qu'elles ne sont pas dociles, mais plutôt difficiles à contrôler (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 32). Ainsi, « Marie Lame dit qu'elle ne vouloit pas respectai ladite pénitance et dans le meme temps prit le fer du four qui est pointu et dit que le premier qui s'aprochoit le tueroit et ne mouroit que de ses mains » (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 32). Un tel acte nous permet de comprendre que les détenues ne sont pas totalement résignées et peuvent revendiquer leurs droits, même si elles sont soumises à une telle institution de redressement. La parole souvent teintée de mécontentement et de désobéissance devient un autre moyen d'expression pour les détenues. La sœur de Sainte Rose « ayant esté scandaleuse par ses paroles et blasphemés dans la communauté a esté delibéré qu'elle seroit rasée...demeurerait trois jours fermée dans la chambre » (A.D, série 29 HD (E4), 1680 : 23). Les cas de protestation et de blasphème dévoilent la réalité vécue par ces femmes et mettent en lumière leur rébellion et leur opposition. Certaines choisissent même de recourir à des actes d'automutilation, transformant leur propre corps en champ de bataille pour exprimer leur détresse.

Ces femmes « déviantes » cherchent à se débarrasser du fardeau qui les encombre. Mettre leurs corps en danger par des actions violentes démontre leur acceptation de la souffrance. A titre d'exemple, la sœur des Anges « auroit mis en pièces une chemise, sur quoy a esté délibéré qu'elle auroit une discipline...et qu'elle seroit privée de linge durant 3 mois, et durant 3 semaines au pain et à l'eau » (A.D, série 29 HD (E4), 1680 : 29). Le fait de se détacher de ses propres vêtements atteste d'une souffrance intérieure insoutenable. Subir le froid et la malnutrition, en toute conscience, exprime une révolte à la souffrance et à la violence. Il semble que ces femmes sont exaspérées au point de détruire, d'affaiblir ce corps ou d'altérer ses pulsions. Rien ne peut plus les retenir, même pas la douleur des punitions qu'elles subissent. Les réactions sont motivées par le désespoir de vivre dans des conditions de souffrance extrême, laquelle souffrance peut atteindre son apogée et les conduire à tenter de se donner ou donner la mort. Cet indice est également révélateur du vécu réel de ces femmes. Les horaires du travail, le mauvais traitement et la malnutrition semblent être d'autres facteurs du mécontentement des détenues/employées.

La rébellion éclate parfois ouvertement, menaçant l'autorité institutionnelle. Une vie turbulente qui conduit parfois à des mutineries au sein du Refuge. La terreur semble être le mécanisme du quotidien dans ce lieu. Des incidents tels que celui de Marie Flamme du lieu Lançon, connue sous le nom de la sœur de la Résurrection, incitent d'autres détenues à contester les décisions du personnel soulignant la possibilité d'une insurrection (A.D, série 29 HD (E5), 1734 : 32-33). Cette tension peut conduire à des confrontations violentes, révélant la fragilité du contrôle exercé par les autorités. Ainsi, la mère Boulant déclare « que la première qui se rapprochait le tuerait et ne mourait que de ses mains » (A.D, sous-série 29 HD (E5), 1734 : 32). Une scène de tension très profonde mène à la conclusion que ces « déviantes » peuvent exercer une pression sur le personnel. Mais, cela peut entraîner des réactions impulsives et éventuellement des meurtres. Malgré les punitions sévères infligées, les détenues persistent dans leur désobéissance et leur insoumission, refusant de se plier à l'autorité. Même lorsque la justice les a déjà condamnées, elles résistent à toute forme d'oppression supplémentaire de la part du personnel de l'établissement. Les cas de transfert de détenues vers d'autres établissements, comme celui de la sœur de la Saint Mytre « ayant continué les insolences » (A.D, série 29 HD (E4), 1680 : 25), ont obligé l'établissement à faire un échange avec le Refuge d'Arles, (A.D, série 29 HD (E4) : 29) et ont mis en évidence la peur suscitée par les comportements jugés « violents » et récalcitrants, ainsi que la crainte de leur influence sur les autres détenues. Cette résistance constante, remet en question l'image stéréotypée des femmes comme étant dociles et faibles, soulignant plutôt leur aptitude à défier les normes imposées par la société. Elle peut aussi nous dévoiler le vrai visage et la véritable personnalité des femmes, qui ne peuvent être soumises aux lois de l'Etat ni ne peuvent être vues comme des personnes marginalisées.

L'examen des délibérations des Recteurs de l'hôpital du Refuge, révèle un conflit permanent, entre la résignation devant la souffrance et la résistance à l'humiliation et à la douleur. Les détenues oscillent entre l'acceptation passive de la souffrance physique et une volonté de défier activement l'autorité. C'est dans leur corps tourmenté, agressé et isolé du monde extérieur que se manifeste leur protestation, témoignant de leur détermination à faire face dans un environnement qui cherche à « les réduire au silence ».

4.2 Vers la délivrance et le retour au péché

Il semble que les évasions soient une réponse fréquente aux mauvais traitements infligés au sein de l'hôpital. Par exemple, la sœur Geneviève, désirant quitter la maison, dans cette tentative de fuite, ce qui a entraîné sa mise en isolement, pendant huit jours avec un régime de pain et d'eau (A.D, série 29 HD (E4-E5), 1680 : 14-15). Cette réaction extrême est souvent suscitée par le comportement inadéquat du personnel. Un cas notoire est celui de Marie Angélique Meusnier de la ville de Paris qui, accusée d'avoir entrepris une tentative d'évasion du Refuge, a

été détenue dans la conciergerie du Palais de justice, sur ordre du procureur du Roi (AD, B5574, 1704). Après avoir été capturée, elle a été renvoyée dans les cachots de l'œuvre, pour une période indéterminée, sans que les autorités aient donné des détails sur la durée de sa peine ni les raisons de ce verdict.

Il paraît que les peines les plus sévères, comme celle de Capetonne (A.D, sous-série 29 HD (E4), 1734 : 36), condamnée à perpétuité au Refuge, favorisent les tentatives d'évasion (Lambert, 1993 : 294). La vie de prostituée semble donc moins difficile que celle de l'emprisonnement. Cela nous amène à saisir les véritables motifs de ces évasions et ces retours vers cet univers. Ces femmes endurent de mauvais traitements internes et ne voient aucune issue externe. Malgré les risques de capture et de châtement, elles estiment que cette situation est préférable à leur quotidien rythmé de supplices et de diverses privations.

Nous sommes amenés à croire que l'établissement réagit de manière encore plus sévère face aux tentatives d'évasion. Les détenues subissent des punitions drastiques. Par exemple, suite à la capture de deux fugitives, il a été décidé « qu'elles seraient fermées dans les cachots, la chaîne aux pieds, qu'elles seraient rasées, et appelé une main étrangère pour les battre avec un nerf de bœuf et durant 15 jours la moitié d'un pain et de l'eau à leur repas » (A.D, série 29 HD (E4-E5), 1680 : 4). Cela illustre le sort réservé à celles qui osent s'évader : une torture physique significative quoique les tentatives d'évasion perdurent.

Ces femmes représentent, aux yeux de l'institution, une menace non seulement d'ordre sanitaire en raison du risque de la propagation des maladies vénériennes lors des évasions, mais aussi morale. Cependant, elles ne se soumettent pas à la discipline stricte et rigoureuse imposée par le personnel de l'établissement. Elles ne peuvent être totalement assujetties, comme en témoigne leurs rébellions et leurs tentatives de fuite. Elles déclarent qu'elles « n'appréhendent du tout point la maison » (A.D, série 29 HD (E4-E5), 1680 : 20-21). Mais, ces réactions demeurent individuelles et rarement coordonnées ou collectives.

5. Conclusion

En Provence, sous l'Ancien Régime, le corps féminin déviant, dans les établissements d'enfermement, demeure une question complexe et contestée, où se croisent des questions de genre, de pouvoir et de contrôle. L'analyse du corps nous a permis de mettre en évidence une dynamique qui suscite des perceptions multiples où se croisent le religieux, le politique et le social. Un corps féminin qui renferme en lui, toute la philosophie, la politique et l'impact des normes socioculturelles des acteurs sociaux, de l'Ancien Régime. Un corps marginal qui dérange car il perturbe le consensus social et déconstruit les stéréotypes existants. Rendre les déviantes invisibles par l'enfermement dans les institutions carcérales, espace d'exclusion par excellence, était une stratégie étatique, pour les contenir et surtout, cacher ces corps tant redoutés, qu'on ne tolérait point voir sans contrôle, au

sein de la société. Plusieurs stratégies d'actions sont entreprises pour stigmatiser les femmes dévoyées. Les hôpitaux restent les lieux de châtement, de disqualification sociale et d'expiation de ce qui est venu bafouer et miner l'ordre social de l'intérieur. Le corps devient le théâtre où se jouent les normes religieuses et morales, où la purification par la douleur, est considérée comme un moyen providentiel de salut. Le traitement des prostituées nous renvoie ipso facto, à la traite des noirs où l'aspect inhumain du traitement se justifie par la conviction qu'il n'est point question d'humain, pour les esclaves, considérés comme des sous-hommes d'un côté, et des prostituées, considérées comme des êtres de seconde zone, maculés par leur immoralité.

Les punitions infligées aux femmes relèvent d'une misogynie organiquement consommée qui réduit la femme à n'être qu'une femelle, qu'un sexe et qu'un objet de plaisir exclusivement masculin. La « traite » des femmes prostituées a pour fondement l'exigence de leur obéissance à l'homme et toute tentative d'insubordination ou de révolte est considérée comme une raison suffisante pour condamner les femmes à la marginalisation. Les femmes prostituées sont diabolisées et assujetties à des traitements leur déniaient toute humanité, à l'instar du traitement des esclaves. Cependant, malgré ces contraintes, les femmes ont également trouvé des moyens de manifester leur rébellion et de refuser la résignation à la souffrance, et de déployer des stratégies de résistance et de survie. Cette exploration nous a permis de réfléchir sur les normes sociales et les inégalités de genre, qui persistaient dans la société provençale, sous l'Ancien Régime, tout en nous incitant à reconnaître l'importance de donner voix aux expériences des femmes marginales dans notre compréhension de l'histoire.

Références et bibliographie

- A.D.**, série 20 HD (A7), *Règlement de la communauté des filles de l'hôpital Saint Jacques*, sans pagination.
- A.D.**, série 29 HD (A3), *Arrêt de règlement pour le Refuge du 27 mai 1669*, (2-4) : 3-6.
- A.D.**, série 29 HD (A3), *Règlement de la maison du Refuge de la communauté de la providence et des supérieurs et officiers* : 25.
- A.D.**, série 29 HD (E4), *Délibération des Recteurs du 1^{er} janvier 1670 au 7 février 1680* : 23.
- A.D.**, série 29 HD (E4-E5), *Délibération des recteurs 1670-1793*. Registre (E4) du 1 janvier 1670 au 7 février 1680 : 14-15.
- A.D.**, série 29 HD (E4-E5), *Délibération des recteurs 1670-1793*. Registre (E4) du 1 janvier 1670 au 7 février 1680 : 4.
- A.D.**, série B 5587 : Parlement de Provence, *Arrêt criminels, affaire du 7 octobre 1717*, sans pagination.
- A.D.**, sous-série 29 HD (E5), *Délibération des recteurs du 2 mars 1680 au 28 septembre 1734* : 32-33.

- AD**, B5574 : *Parlement de Provence, Arrêt criminels, le 15/01/1704 : Evasion du Refuge*, sans pagination.
- 8 HD F1** *Etat de l'entrée et de la sortie des filles depuis le 24 juillet 1562 jusqu'au 17 juillet 1686. Refuge.*
- 8 HD** *Hôpital du Refuge et de l'entrepôt fondée en 1640, Réclusions et correction des femmes et filles de mauvaise vie 1560- an VI (1798).*
- Balandier, G.** 1984. « Le sexuel et le social », dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Vol. LXXVI, Janvier-Juin, Paris : éd. Les Presses Universitaires de France : 5-19.
- Beauvalet-Boutoyrie, S.** 2003. *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e- XVIII^e siècles)*, Paris : Belin.
- Bénabou, E-M.** 1987. *La prostitution et la police des mœurs au XVIII^e siècle*, Paris : Librairie Académique Perrin, 2 Tomes.
- Bouchrara Zannad, T.** 1994. *Les lieux du corps en Islam*, Paris : Publisud.
- Cottias, M.** 2010. *Le corps, la famille et l'Etat, Hommage à André Burguière*, Ouvrage Collectif, collection « Histoire », Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- Courbain, A. Courtine, J.J. et Vigarello, G.** 2005. *Histoire du corps : de la Renaissance aux Lumières*, 3 tomes, t.1, dirigé par Georges Vigarello, Paris : Seuil.
- Duby, G., Perrot, M.** 2002. *Histoire des femmes en Occident XVI^e-XVIII^e siècle*, sous la direction de Zemon Davis, N. et Farge A., t. III, Paris : Perrin.
- Duchêne, R.** 2004. *Être femme au temps de Louis XIV*, Paris : Perrin.
- Fortier, C.** 2012. « Sculpter la différence des sexes. Excision, circoncision et angoisse de castration dans la société maure de Mauritanie », dans *Penser le corps au Maghreb* sous la direction de Monia Lachheb, Paris : IRMC-Karthala.
- Foucault, M.** 1993. *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris : Gallimard.
- Hodgson, G.R.** 2000. *La femme au XVII^e siècle*, actes de colloques de Vancouver, Vol. 17, GNV, University of British Columbia.
- Grissa, M.** 1980. *Pouvoirs et Marginaux à Paris sous le règne de Louis XIV (1661-1715)*, Faculté des lettres et des Sciences Humaines de Tunis, 4^{ème} Série : Histoires, Vol., XXIV, publication de l'Université de Tunis.
- Isambert, Jourdan, Decrusy.** 1829. *Recueil général des anciennes lois françaises, depuis l'an 420, jusqu'à la révolution de 1789, contenant la notice des principaux monuments des Mérovingiens, des Carolingiens et des Capétiens, et le texte des ordonnances, édits, déclarations, lettre patentes, règlements, arrêts du Conseil, etc... de la troisième race, qui ne sont pas abrogés ou qui peuvent servir, soit à l'interprétation, soit à l'histoire du Droit public et privé.* 30 volumes, t. XVIII, XIX (1672-1685), et XX, vers 1830, 1098 (19), Paris : Librairie de Plon Frères.
- Lambert, K.** 2001. *D'encre et de sang. Itinéraires féminins de la déviance en Provence occidentale (1750-1850)*, Thèse de Doctorat, Paris : Université de Provence.
- Lambert, K.** 1993. *Déviantes et marginales. Itinéraires de femmes en Basse Provence au XVIII^e*, mémoire de maîtrise, Université de Nice-Sophia Antipolis, ex. dactylographié.

- Le Breton, D.** 1985. *Corps et sociétés : essai de sociologie et d'anthropologie du corps*, Paris : éd. Librairie des Méridiens.
- Mernissi, F.** 1983. *Sexe, Idéologie, Islam*. Paris : Tierce. Extrait de Bouchrara Zannad, T. 1994, *Les lieux du corps en Islam*, Paris : Publisud.
- Vovelle, M.** Janvier-Février-Mars 1982. " *Le grand renfermement en Provence*", *Revue Provence Historique*, XXXII (127) : 261-282.
- Yacoubi, R.** 2010. « Le traitement de la folie chez les femmes à l'hôpital des Insensés d'Aix-en-Provence au temps de Louis XIV », dans El Annabi (Hassen), *Le corps humain dans les sociétés méditerranéennes du XVI^e siècle à nos jours : représentations, savoirs et usages*, Actes de colloques, Tunis : Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales.
- Yacoubi, R.** 2012. *La marginalité féminine à Aix-en-Provence au temps de Louis XIV*, Thèse de Doctorat, Tunis : Université de de Tunis.

The author

Rim Yacoubi is an Associate Professor of Western modern history at the University of Tunis, Faculty of Human and Social Sciences and a researcher in the history of gender in between the two Mediterranean shores. She is a member of the Center Philab in Tunis. She is also an associate of URM TELEMMe, the research group GEEM (gender in the Euro-Mediterranean space), MMSH, Aix-en-Provence, France. Her recent publications focus on women's writing, such as "Henriette de Marans à travers son Mémorial personnel (fin XVIII e s.)", in the international conference proceedings *Discours de femmes, discours sur les femmes en Méditerranée depuis le XVI e siècle*, edited by Hassen El Annabi, Latrach, Tunis, 2023 ; " Penser la vieillesse féminine en France sous l'Ancien Régime", in the international conference proceedings *La famille dans le monde arabo-islamique médiéval : parenté, pouvoir et marginalité*, Saleh Beizig, Latrach (ed.), Tunis, 2023 and "Le leadership transformatif au féminin : les femmes influentes dans les régions intérieures de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie ", (Etude Régionale), Sihem Najjar (ed.), CAWTAR (Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche), Tunis, 2022.

Rim Yacoubi est maître-assistante en histoire moderne occidentale à l'Université de Tunis, Faculté des Sciences Humaines et Sociales et chercheure en Histoire du genre entre les deux rives de la méditerranée. Elle fait partie du Laboratoire « Philab » à Tunis. Elle est également associée à l'URM TELEMMe, groupe de recherche GEEM (genre dans l'espace euro-méditerranéen), MMSH, Aix-en-Provence, France. Ses publications récentes portent sur la plume des femmes à savoir « Henriette de Marans à travers son Mémorial personnel (fin XVIII e s.) », apparu dans les actes du colloque international intitulé « Discours de femmes, discours sur les femmes en Méditerranée depuis le XVI e siècle », sous la direction du professeur Hassen El Annabi, Latrach, Tunis, 2023, puis « Penser la vieillesse féminine en France sous l'Ancien Régime », apparu dans les actes du colloque international intitulé « La famille dans le monde arabo-islamique médiéval : parenté, pouvoir et marginalité », sous la direction du professeur Saleh Beizig, Latrach, Tunis, 2023 et « Le leadership transformatif au féminin : les femmes influentes dans les régions intérieures de la Jordanie, du Maroc et de la Tunisie », (Etude Régionale), apparu sous la direction de Sihem Najjar, CAWTAR (Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche), Tunis, 2022.